



liquidation de communauté

Par **julesantoine**, le **29/11/2010** à **21:33**

J'ai dans quelques jours RDV chez un notaire pour ouvrir la liquidation de communauté. Ce notaire a été proposé par mon ex-épouse, accepté par moi puis désigné par le juge dans le prononcé du divorce. Je serai accompagné par le notaire de ma famille. Je viens d'apprendre que mon ex-beau père, notaire à la retraite, avec qui j'ai des rapports on ne peut plus "tendus" avait l'intention d'y venir également. L'ouverture de cette liquidation se fera donc dans un climat des plus délétères. Qui peut être présent à cette procédure et puis-je m'opposer à sa présence. En vous remerciant à l'avance.

Par **Domil**, le **29/11/2010** à **22:07**

Puisque vous vous faites assister par un notaire, voyez avec lui pour gérer la présence du beau-père.